

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2014

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014**

Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHÊNE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 29

Conseillers absents - excusés : /

Procurations : David CARABIN à Bertrand KLING,
Catherine CHOTEAU-LESNES à Salvatore LIVOLSI,
Jean-Yves SAUSEY à Corinne MARCHAL-TARNUS.

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date convocation : 18 septembre 2014

N°2014-089

Objet : Signature d'une Convention d'étude (assistance à maîtrise d'ouvrage) avec l'ADUAN dans le cadre de la requalification de l'ancien site ELIS

Rubrique : 1.7

Rapporteur : Pascal PELINSKI

Dans le cadre du réaménagement du site ELIS, des études préalables ont été initiées par la commune avec l'assistance d'EPFL et de l'ADUAN.

En 2007, une étude technique et urbaine a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage d'EPFL, dans le but d'évaluer les potentialités de réhabilitation de l'ancien site ELIS.

Suite à l'approbation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation en février 2012, cette étude doit être réactualisée pour réétudier les potentialités du site.

L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire nancéenne dispose des compétences pour réaliser ce type de mission. Une convention d'étude en définit les termes.

L'objet de l'étude est de :

- déterminer les grands principes d'aménagement sur le site ELIS

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2014

- rédiger un programme qui permette à l'EPFL de construire un dossier de Déclaration d'Utilité Publique et consulter un aménageur.

Le coût de la mission est de 12 816 € TTC.

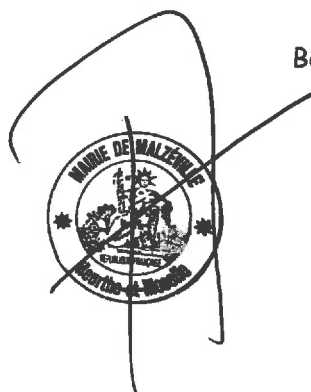
Entendu l'exposé de Monsieur l'adjoint à l'Urbanisme et au Développement Economique,

Après avis favorable de la commission « Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable » réunie le 11 septembre 2014,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec ADUAN, dans le cadre de la requalification du site ELIS.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.



Le Maire,
Bertrand KLING